

## Rapport de réunion du conseil communal du 26.02.2020

**Présents** : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI

**Excusé(e)** : Néant

### Le partie CSV a demandé d'ajouter à l'ordre du jour la motion suivante :

Zréckbezuele vun ze vill verrechneten Offalltaxen aus den Joren 2017 bis 2019.

Le bourgmestre Beissel demande si la motion introduite par le CSV pourra être ajoutée à l'ordre du jour du conseil communal.

Vote : unanime. La motion sera traitée à la fin de la séance du conseil communal.

### Point 1 : Correspondance

« Klärschlamm » (boue de la station d'épuration)

Monsieur Beissel revient encore une fois à la demande de la CSV du 29.1.20 : en 2019 on a évacué 1356 m<sup>3</sup> de boue de la station d'épuration. SIFRIDAWÉ a un acheteur, la firme ÖKOLUX, qui transmet la boue aux agriculteurs. Tout est contrôlé par LUXCONTROLE : cette firme fait des analyses avant que la boue soit distribuée dans les champs et encore une fois après. Nous sommes à 100% en règle selon la directive européenne.

### Point 2 : Questions écrites au collègue échevinal.

a) *Questions émanant de la CSV*

#### 1) Starkregenatlas

Am Circulaire 3740 vum 21. Oktober 2019 huet Mme la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Madame Dieschbourg, d'Gemengen opgefuerdert, bis zum 31.01.2020 hiren Avis vun de Kaarte mat den "crues subites" anzereeche. An deene leschte Joren ass eis Gemeng jo net vun esou Evenementer verschount bliwwen. Grousse Schued duerch Héichwaasser ass entstanen op Plaze wou bis viru Kuerzem keen domat gerechent hat. Op nationalem Niveau gouf doropshin e Starkregenatlas ausgeschafft. Huet d'Gemeng Fréiseng eng Validatioun vun dësen éischten Héichwaasserrisikokaarte gemaach? Sinn heibäi nei Erkenntnisser eraus komm respektiv huet d'Gemeng hier Erfarunge vun esou Evenementer der Ëmweltministesch matgedeelt?

La réponse du bourgmestre est la suivante : une firme qui est venue sur place ensemble avec l'administration de la gestion de l'eau analyse la situation dans notre commune. Ils sont sollicités pour faire des propositions concrètes au collège échevinal jusque fin mars 2020 et quelles mesures on peut prévoir pour améliorer la situation. D'autres mesures sont aussi entreprises par l'Etat pour prévenir des crues subites dans le futur. La commune de Frisange a réagi, mais on n'a pas fait de rapport écrit à madame la ministre.

## 2) Soumissioun fir d'Aarbechten um Schlassgaart zu Uespelt

Bei der Soumissioun fir d'Aarbechten um Schlassgaart zu Uespelt huet, eisen Informatiounen no, eng lokal Firma déi bëllegst Offer ofginn. Der lokaler Firma hire Präis war anscheinend 10% méi bëlleg wéi déi zweetplacéiert Offer. Ass et richtig, dat de Schäfferot den Optrag net un déi lokal Firma verginn huet? Ass et richtig, dat déi lokal Firma all néideg Dokumenter era gereecht huet, dem Bureau d'études no awer den Dossier net komplett war? Ass et richtig, dat déi lokal Firma elo eventuell e Recours géint d'Gemeng Fréiseng préift? Huet en Affekot an dem Sënn och scho schrëftlech intervenéiert? Schliisslech wollte mer froen fir eng Kopie vum definitiven schrëftlechen Optrag ze kréien.

Le bourgmestre réplique que la firme en question n'a pas remis le certificat de la TVA indispensable pour ne pas être écartée de la soumission. Même après maintes réclamations, le certificat faisait toujours défaut à la date de la soumission le 30.11.2019. Seulement le 20.01.2020 le bourgmestre a reçu un certificat daté au jour du 20 janvier, donc pas conforme à la soumission. En sus de cela, le chiffre d'affaires de la firme n'a pas été assez gros, ni le nombre d'ouvriers assez nombreux, pour pouvoir s'occuper d'un chantier d'une telle envergure. Les délais prévus par la loi ont été respectés par la commune de Frisange et l'avocat de la firme a reçu aussi une réponse écrite entretemps avec tous les détails. Monsieur Arend demande s'il peut recevoir une copie de cette lettre. Bien sûr, monsieur Beissel donnera suite à sa demande.

## *b) Questions émanant de la LSAP*

### 1) Vakanzaktivitéiten

An dësem Gemengerot ginn d'Plazen fir d'Studenten am Summer am Gemengenatelier geschafen. Bis elo ass nach näischt zu de Vakanzaktivitéiten (3/920/648330/99001) annoncéiert ginn.

- Wéini kréien d'Elteren an eiser Gemeng heizou déi néideg Informatiounen, e.a vu wéini bis wéini dës sollen sinn, den Horaire oder fir wéi een Alter dës bestëmmt sinn?
- Wéini ginn d'Plazen fir d'Studenten / Animateuren ausgeschriwwen?

Le bourgmestre explique que nous sommes à court de temps actuellement et notre effectif est trop réduit pour pouvoir prédire combien d'étudiants on va engager pendant l'été et quelles tâches leurs seront attribuées. Peut-être on pourra voir ensemble avec les éducateurs qui sont formés maintenant pour s'occuper des étudiants. Monsieur Gaffinet lui remercie et demande à ce que les parents soient tenus au courant le plus vite possible.

## Point 3 : Présentation et dépôt des statuts « Gaart & Heem ASBL ».

Monsieur Beissel informe que le conseil communal n'a point besoin de voter sur le dépôt de status d'une asbl, il suffit juste d'en prendre compte.

Acceptation : unanime.

#### **Point 4 : Approbation du règlement communal relatif à la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables.**

Monsieur Beissel informe que, la commune a élaboré un nouveau règlement communal avec l'aide de MY ENERGY. Dorénavant la commune subventionne l'initiative des habitants qui investissent dans la protection du climat respectivement dans la mobilité douce. Ainsi, si on investit dans la construction d'un logement durable, l'assainissement énergétique durable d'un logement existant, l'installation technique valorisant les sources d'énergie renouvelables ou si on reçoit un conseil en énergie, la commune subventionne cette initiative avec une aide financière allant de 10% à 50%. De même, si on achète un cycle à pédalage assisté, on touche aussi une prime communale de 200€. La condition pour recevoir la prime communale est l'octroi de la prime étatique d'abord.

Monsieur Jacoby loue l'initiative du collègue échevinal de subventionner des projets renouvelables mais regrette aussi que le vélo classique n'est pas inclus dans les subventions. Madame Hoffmann-Carboni et monsieur Mongelli s'allient à cette déclaration. Monsieur Gaffinet dit que la LSAP accueille aussi favorablement l'initiative du collègue échevinal et il propose même d'aller plus loin et de subventionner également le réseau p.ex.

Monsieur Beissel rend attentif au fait que la subvention est possible rétroactivement jusqu'au 1.1.2020 mais ce n'est plus possible pour l'année 2019.

Monsieur Arend demande pourquoi l'accord du conseil communal sur ce point de l'ordre du jour doit encore une fois passer dans la commission de l'environnement puisque cette commission en a déjà débatté et que leur propose a bien été retenue finalement. Monsieur Raus lui répond sur sa question.

Le conseil communal décide de donner son accord relatif à ce point de l'ordre du jour.

Vote : unanime.

#### **Point 5 : Approbation du règlement d'ordre intérieur du parc de recyclage de la Commune de Frisange.**

Monsieur Beissel explique que le règlement qui existait déjà à l'heure actuelle a été revue avec la firme qui fait la gestion du parc de recyclage. Chaque ménage et chaque commerce de notre commune reçoit une carte d'accès qui nous permet de régulariser l'afflux. Selon l'article 9 et 11, chaque ménage n'a accès qu'une seule fois par jour et les m<sup>3</sup> autorisés ne peuvent pas dépasser un certain volume. De plus, si une personne ne respecte pas le règlement, l'accès peut lui être refusé respectivement la carte d'accès peut lui être retiré. Pour la coupe de gazon et la coupe d'arbustes le volume ne doit pas dépasser 2 m<sup>3</sup>. L'article 12 interdit l'accès aux véhicules dont la masse maximum autorisée dépasse 3.500 kg, c'est-à-dire aux camions, tracteurs agricoles et industriels ainsi qu'aux machines.

Monsieur Arend demande si on ne devrait pas informer encore une fois les habitants sur les modalités d'utilisation du parc de recyclage et qu'ils ont toujours la possibilité de ramener eux-mêmes des déchets au Minett-Kompost. Il propose en conséquence de tenir une séance d'information pour familiariser les gens avec les déchets acceptés et refusés, la façon dont on fait le tri et comment on peut réduire le volume de déchets. Le collège échevinal trouve cela une excellente idée, mieux que leur idée de distribuer un dépliant à toute boîte dans la commune. La livraison des cartes d'accès a du retard, mais dès que les cartes arriveront, on fera une séance d'information au grand public.

Pour répondre à la question de monsieur Gaffinet, le bourgmestre précise que les déchets destinés pour la Superdreckskescht (SDK) ne sont pas pris en considération dans le règlement, mais que les gens seront informés à fur et à mesure des changements concernant l'acceptation des déchets problématiques. Certains déchets sont déjà acceptés à l'heure actuelle.

Monsieur Jacoby demande où est précisé dans le règlement qu'on a seulement le droit à une seule visite par jour par ménage ? Même si tous les conseillers sont d'accords que le but final est de déjouer un comportement abusif, selon certains conseillers une seule visite par jour est trop restrictive. L'article 13a) contient une erreur dans ce sens que le texte parle « d'accès illimité ». Suite à cette confusion, le conseil communal ne peut pas se prononcer sur ce point de l'ordre du jour et monsieur Beissel propose de reporter au 18 mars le vote sur ce sujet.

Le vote sur le règlement d'ordre intérieur du parc de recyclage de Frisange est reporté au prochain conseil communal.

Vote : unanime.

#### **Point 6 : Occupation d'étudiants pendant les vacances 2020.**

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers, que la commune embauche des étudiants pendant les vacances d'été, lesquels seront affectés dans le service technique. Il y a 4 périodes d'occupation prévues allant du 13.7.2020 jusqu'au 4.9.2020 inclus. Par période il y aura 8 étudiants.

Le conseil communal décide d'approuver ce point de l'ordre du jour.

Vote : unanime.

#### **Point 7 : Approbation du subside spécial LASEP 2020.**

Monsieur Beissel justifie l'apport financier de 1000€ à la LASEP par le fait que les frais de transports engendrés pour réaliser des sorties en vue de se rencontrer et d'intervenir au niveau national sont en augmentation permanente.

Le conseil communal donne son accord sur ce point.

Vote : unanime.

#### **Point 8 : Approbation du subside pour permis de conduire catégorie « C » pompiers.**

Monsieur Beissel indique que monsieur Gilles WEBER de Aspelt, qui fait partie du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Aspelt, a réussi son permis de conduire pour les poids-lourds, et que par conséquent les pompiers ont droit à un remboursement d'une partie des frais sous forme de subside de 1.240€.

Le conseil communal approuve cette façon de procéder et donne son accord pour le subside pour permis de conduire C pompiers.

Vote : unanime.

### **Point 9 : Nomination d'un nouveau membre suppléant de la Commission pour l'Intégration.**

Le bourgmestre informe les conseillers que Mme Cathy Bretnacher a déménagée de la commune, que pour des raisons évidentes elle ne peut plus être membre suppléant et partant, qu'il faudra pourvoir à son remplacement. Vu l'appel à candidatures distribués à tous les ménages et les réponses y afférentes reçues, le conseil communal doit se prononcer aujourd'hui par voie de scrutin secret sur la nomination d'un nouveau membre suppléant, lequel doit être du sexe féminin.

Résultat du vote secret :

Biel-Scharlé Viviane	2 voix
Biraud Christophe	0 voix
Braun-Dargent Claudette	0 voix
Mongelli-Valenzano Giulia	8 voix
Ntoupi Eniana	0 voix
Oth Isabelle	1 voix

Monsieur Beissel remercie tous les candidats.

Le conseil communal décide par conséquent de nommer madame Mongelli-Valenzano Giulia en remplacement de Mme Bretnacher.

### **Point 10 : Annulation du devis « Démolition ancien presbytère et salle paroissiale à Aspelt » voté en séance du 18.09.2019.**

Monsieur Beissel résume que la commune a demandé les prix auprès de plusieurs firmes, que les prix étaient situés tous largement au-dessus de la somme du devis voté en septembre 2019, et que partant c'est plus facile de voter un nouveau devis plutôt que de procéder à une modification du devis initial.

Monsieur Arend précise que la CSV était jadis contre la démolition, qu'ils perçoivent donc favorablement l'annulation du devis, et que bien sûr ils ne vont pas voter pour un nouveau devis.

Monsieur Gaffinet avait espéré qu'entretiens le collège échevinal aurait pu renseigner sur un projet concret qui se réalisera en place de l'ancien presbytère.

Le conseil communal décide d'approuver l'annulation du devis de 60.000€ voté en 2019.

Vote : unanime.

### **Point 11 : Approbation du nouveau devis « Démolition ancien presbytère et salle paroissiale à Aspelt »**

Suite à l'annulation du devis initial, monsieur Beissel présente et commente le nouveau devis et demande aux conseillers de voter pour ou contre ce devis.

Le conseil communal décide d'approuver le nouveau devis avec 6 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre le nouveau devis de 120.000€.

Vote :

Oui : MONGELLI, HEUERTZ, HOFFMANN-CARBONI, RAUS, BEISSEL, MOUSEL

Abstention : BINGEN, GAFFINET

Non : JACOBY, HANSEN-HOULLARD, AREND

### **Point 12 : Approbation du devis supplémentaire « Sirènes »**

Monsieur Beissel résume les faits qui ont amené la commune à installer les sirènes sur le parking sur le côté droit dans la rue de Luxembourg.

Le conseil communal décide d'approuver le devis supplémentaire de 10.000€ pour une sirène qui sert à donner alerte s'il y aurait un incident à Cattenom.

Vote : unanime.

### **Point 13 : Approbation devis estimatif supplémentaire « Rénovation Château d'Aspelt & Aménagement de la place Péiter vun Uespelt »**

Monsieur Beissel indique que le devis de 152.000€ porte juste sur la statue. Monsieur Arend demande si le conseil ne devrait pas voter un article budgétaire ? Le bourgmestre répond négativement, avec l'argument qu'on a assez de marge de manœuvre dans le budget actuel, le poste du château regroupe tous les travaux en relation avec la rénovation du château. Le devis conglomère la place devant, le jardin, le parking et le château en soi. Même s'il s'agit de 4 phases, on parle de 1 seul budget.

Monsieur Gaffinet, qui parle au nom de la LSAP, ne voit pas l'intérêt de dépenser autant d'argent pour une statue.

Le conseil communal décide de donner son accord à ce point de l'ordre du jour avec 9 voix pour et 2 voix contre le devis estimatif.

Vote :

Oui : MONGELLI, HEUERTZ, HOFFMANN-CARBONI, RAUS, BEISSEL, MOUSEL, JACOBY, HANSEN-HOULLARD, AREND

Non: GAFFINET, BINGEN

**Point 14 : Approbation d'un règlement temporaire de circulation sur la « Schoulstross » à Hellange**

Monsieur Beissel révèle que la « Schoulstross » à Hellange, entre les maisons nr 6 et nr 31 doit être barré du 2.3.2020 jusqu'à la fin des travaux d'aménagement du futur lotissement. On peut encore accéder la crèche, mais la circulation de passage est interdite.

Le conseil communal approuve ledit règlement temporaire.

Vote : unanime.

**Point 15 : Approbation d'urgence d'un règlement temporaire de circulation sur la « Crauthemerstrooss » à Hellange**

Monsieur Beissel explique que le chantier sur la « Crauthemerstrooss » à Hellange, pour les travaux de raccordement aux réseaux d'une ferme, est réglé du 25.2.2020 jusqu'à la fin des travaux par des feux de signalisations. Madame Hansen-Houllard précise qu'elle s'abstiendra du vote car elle est indirectement affectée.

Le conseil communal, au nombre de 10, décide d'approuver ledit règlement temporaire.

Vote : unanime, sans la voix de Mme Hansen-Houllard.

**Point 16 : Approbation d'un règlement temporaire de circulation sur les rues « Krokelschaff-Strooss » et « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt.**

Monsieur Beissel résume la situation à Aspelt et que les travaux de réaménagement du croisement et l'aménagement de la place devant l'église nécessitent le règlement temporaire de la circulation sur les rues « Krokelschaff-Strooss » et « Péiter Vun Uespelt-Strooss », sur le tronçon entre la « Fëlschdrëferstrooss » et la « Kierfechstrooss », du 2.3.2020 jusqu'à la fin des travaux.

Monsieur Gaffinet regrette que le collègue échevinal n'a pas profité maintenant d'essayer de fermer la Krokelschaff-Strooss à Frisange au lieu de fermer la Kierfechstrooss. Ceci pour voir quel impact cette route barrée aurait eu sur la commune et si le croisement à Frisange aurait été plus chargée que d'habitude.

Le conseil communal décide d'approuver le règlement temporaire de circulation avec la majorité des voix.

Vote :

6x Oui : BEISSEL, RAUS, MOUSEL, MONGELLI, HEUERTZ, HOFFMANN-CARBONI

2 Abstentions : BINGEN, GAFFINET

3x Non : AREND, HANSEN-HOULLARD, JACOBY

## Point 16a : Motion : Zréckbezuele vun ze vill verrechtenen Offalltaxen aus den Joren 2017 bis 2019

Den 20.Juni 2016 huet de Gemengerot mat 6 Jo-Stëmme vun der deemoleger Majoritéit géint 4 Nee-Stëmme vun der deemoleger Opposition déi definitiv Versioun vun engem neien Offall-Reglement ugeholl.

Den 29.September 2016 war den aktuelle Buergermeeschter Beissel an d'Ëmweltkommissioun invitéiert. Hien konnt do seng Kritik um "Poubellenreglement" erklären. Am Rapport zu där Sëtzunge liest een dat heiten:

"Den Här Arend huet d'Initiativ geholl fir den Här Beissel an d'Ëmweltkommissioun ze invitéiere well am leschte Gemengerot Differenzen tëscht der Majoritéit an der Opposition waren. Den Här Beissel ass erféiert wou hie Käschenopstellung gesinn huet. Hien fënnt, dass Stonne vun den Aarbechter, Kiermaschinn an de Projet vun der Containerplaz näischt an der Opstellung verluer hunn. Hien freet wéi mir un déi 118000€ Stonne vun den Aarbechter kommen. Madame Giacomini äntwert, dass do ganz Stonne vun der Schrott-, Grünschnittsammlung, Containerplaz et berechent goufen. Den Här Rassel seet, dass Gesetz et esou fir gesäit mam System vum Pollueur-Payeur. De Projet vun der Containerplaz kascht eng Millioun Euro do ass och den Ëmbau vum Atelier mat dran de senger Meenung no näischt an der Opstellung verluer huet. Den Här Arend iwwerpréift wat genee alles an dem Projet vun enger Millioun abegraff ass. Den Dréck vun der Kiermaschinne muss mat a Berechnung fléissen awer Maschinnen an den Aarbechter net."

An hirem Walprogramm 2017 huet CSV versprach: " Eng reegelméisseg Evaluatioun vun den Offalltaxe soll stattfanne fir dem Prinzip vum Pollueur/Payeur an dem Käschtendeckungsprinzip gerecht ze ginn". Bei der ÄR Equipe gëtt vun engem "Recalcul des taxes pour poubelles" geschwat. Bei der LSAP war den "aktuelle System komplizéiert an net flexibel" a bei der DP sinn et am Rahmenwahlprogramm kee Knascht a keng Käschen an der Gemeng Fréiseng ginn. Am Rapport vun der Finanzkommissioun vum 8.August 2018 liese mer dat heiten: «La Commission a constaté, lors de l'analyse du compte 2017, que les recettes et dépenses concernant la gestion des déchets ne sont pas en équilibre. En effet les recettes sont nettement plus élevées que les dépenses. La Commission des Finances propose donc au collègue échevinal de refixer le prix des poubelles facturé aux habitants afin de respecter le principe du pollueur-payeur.". Dem Schäfferot seng Äntwert op dëse Kommentar vun der Finanzkommissioun ass: „Le CE prend note des remarques et explique qu'il avait déjà prévu de faire ces analyses de prix et de les adapter le cas échéant, lors de leur entrée en fonction, et qu'il va donc procéder à cet exercice dans les meilleurs délais".

Zanter hier ass näischt zu dem Thema geschitt. De Prinzip vum Pollueur/Payeur dierf net eesäiteg zu Gonschte vun der Gemeng ausgeluecht ginn. **Dofir decidéiert de Gemengerot:**

• **Dat fir d'Joer 2017 € 242.127,87, fir d'Joer 2018 € 258.827,47 un Privatstéit a Geschäftsleit aus der Gemeng Fréiseng zréckbezuelte ginn. Dës Zuele baséieren sech op den Zuelen aus dem Kont vu béide Joren.**



• Den Iwwerschoss 2019, baséierend op dem rektifizéierte Budgetsprojert vir 2020, ass € 222.688,14. Och dëse Betrag, wann de Kont bis definitiv arrêtiert ass, muss un d'Bierger zrëck bezuelt ginn.

• Dësen Ajustement ass selbstverständlech och deene Leit geschëlt, wou net méi an der Gemeng wunnen. Et ass dem Schäfferot fräigestallt, op en déi Remboursementer wëllt iwwert eng „note de crédit“ oder direkt mat enger Iwwerweisung zrëck ginn.

• Déi ganz Prozedur huet natierlech en fatzegen Impakt op de Budget. Dofir muss de Schäfferot sou schnell wéi méiglech en rektifizéierte Budget 2020 virleeën. Déi Betrag vu mussen zrëckbezuelt ginn, mussen iwwert en „compte de régularisation“ gebucht ginn a reduzéieren de Boni vum Joer 2020.

Monsieur Arend développe le raisonnement qui a amené la CSV à demander un remboursement des taxes de poubelles qui ont été perçues de trop ces 3 dernières années. Il s'est renseigné également auprès du ministère de l'intérieur si c'est possible pour une administration communale de faire un remboursement de taxes à la population, et la réponse qu'il a reçu est que rien ne s'y oppose, il existe des articles budgétaires qui le permettent.

Monsieur Beissel lui répond que, théoriquement c'est possible, mais qu'en pratique il ne sait pas donner suite à la demande, car il n'existe pas de règlement communal sur base duquel la commune peut faire un remboursement. Et il ne sait pas à quelles personnes on doit rembourser quel montant ?

Là-dessus monsieur Arend offre le concours de la CSV pour calculer le montant juste à rembourser à chaque ménage.

Monsieur Beissel répète que juridiquement il ne sait pas comment faire : il n'existe pas de règlement communal qui permet que la commune au lieu d'encaisser des taxes communales rembourse des taxes trop perçues. Par contre jusque fin 2020 le collège échevinal élabore un règlement de taxe qui sera plus équitable, qui couvre les frais et qui est en même temps écologique. Ainsi le bourgmestre regrette de ne pas pouvoir donner suite à la demande de la CSV, la motion est rejetée et le collège échevinal élabore un nouveau règlement de taxe jusque fin d'année.

Le conseil communal décide de rejeter la motion introduite par la CSV avec la majorité des voix.

Vote :

6x contre la motion : BEISSEL, RAUS, MOUSEL, MONGELLI, HEUERTZ, HOFFMANN-CARBONI

2x abstentions : BINGEN, GAFFINET

3x pour la motion : AREND, HANSEN-HOULLARD, JACOBY

### Point 17 : Questions orales au collège échevinal

1) Question orale posée par le conseiller Gaffinet : dans le rapport de la dernière commission de circulation figuraient les chiffres combien de voitures passent dans quelles rue communales : est-il possible de publier ces chiffres sur notre site internet ? Monsieur Beissel lui confirme que ce sera fait.

2) Question orale posée par le conseiller Gaffinet :

la firme ELTRONA a repris le réseau de SFR dans notre commune : est-ce que l'administration communale n'a jamais contrôlé la répartition de la fortune, c'est-à-dire est-ce que nous n'avons jamais contrôlé si des tubes et gaines vides nous appartiennent ou appartiennent à la firme Eltrona ? Monsieur Beissel lui répond que c'est une bonne question, et qu'il va donner suite à cela dès que possible, il se chargera de laisser clarifier cette situation.

3) Question orale posée par le conseiller Arend :

où on en est avec notre bâtiment de la Poste à Aspelt? Il fait référence à un article dans le « Luxemburger Wort: habiter dans la poste », et il veut savoir si la firme P&T nous a communiqué entretemps la finalité de ce bâtiment. Monsieur Beissel lui réplique qu'une firme, qui a été mandaté par le Ministère du Logement, avait pris rendez-vous avec le collègue échevinal pour sonder ce qu'on peut faire avec l'immeuble, mais après cette visite la commune n'a plus jamais eu de retour. Il n'est pas au courant si la poste l'a vendu ou non. Monsieur Arend veut savoir si la commune n'est pas intéressée à l'acheter ? Le bourgmestre lui répond affirmativement, mais pas à ce prix-là ! Monsieur Arend insiste qu'on devrait encore une fois manifester notre intérêt auprès de la direction de la poste. Monsieur Beissel affirme qu'il avait la même idée. Il précise néanmoins qu'entretemps avec le nouveau PAG le terrain est classé en « BEP », et que de toute façon nous serons informés si quelque chose bouge.

Le bourgmestre demande à l'assemblée s'il reste encore des autres questions : non. Il lève la séance à 19h15 en rappelant la date du 18 mars 2020 pour le prochain conseil communal.